

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	9 (1921)
<b>Heft:</b>	126
<b>Artikel:</b>	La campagne suffragiste à Genève
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-256731">https://doi.org/10.5169/seals-256731</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

E 1436

NEUVIÈME ANNÉE. — N° 126.

25 SEPTEMBRE 1921

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER....	6.50
Le Numéro....	0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

## ANNONCES

12 insert.	24 insert
La case,	Fr. 45.— 80.—
2 cases,	80.— 160.—
La case 1 insertion:	5 Fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** En route pour les 1732 abonnés! — La campagne suffragiste à Genève: E. Gd. — Les femmes suisses et la Société des Nations. — Les femmes et les livres: Mme de Maintenon: Jacqueline DE LA HARPE. — Variété: la femme tchéco-slovaque et son activité politique. — Autour du Congrès de Berne. — Carrières féminines: la femme pasteur: Paul CHAPUT. — De-ci, de-là... — En réponse... — A travers les Sociétés féminines.

**AVIS IMPORTANT.** — A l'occasion du 2<sup>me</sup> Congrès national suisse pour les Intérêts féminins, le prochain numéro du MOUVEMENT FÉMINISTE paraîtra quelques jours avant la date habituelle de façon à pouvoir être largement répandu au Congrès. Ce numéro sera spécialement consacré au Congrès et à des questions d'intérêt féminin en Suisse

## En route pour les 1732 Abonnés!

Petite avance seulement, cette quinzaine, soit

2 abonnés nouveaux.

et le chiffre à atteindre à la fin de l'année n'est donc descendu qu'à

181

**Mais la vie de nos Sociétés ne reprenant vraiment que maintenant, et le Congrès de Berne allant lui donner une forte impulsion, nous avons bonne espérance d'y arriver, si tous ceux qui le peuvent veulent bien nous donner un coup d'épaule.**

LE « MOUVEMENT FÉMINISTE »

## La campagne suffragiste à Genève

Mercredi 21 septembre, le Grand Conseil de notre canton s'est prononcé, à une voix de majorité, en faveur du suffrage féminin.

Ce vote revêt une moins grande importance qu'on ne pourrait le croire par le fait que, demandé par initiative constitutionnelle, le suffrage féminin devait, que notre Parlement cantonal le voulût ou non, passer en tout cas à la barre du verdict populaire. Le Grand Conseil n'avait donc ici qu'un avis à formuler, et non pas un veto à opposer, comme cela avait été le cas le 8 juin 1918, quand en trois petits quarts d'heure le suffrage féminin municipal avait été ajourné indéfiniment. Mais même en restreignant ainsi la portée, nous saluons avec une profonde satisfaction cet événement qui nous permet d'affronter le scrutin avec l'autorité morale du Grand Conseil derrière nous, et sans les complications, dans lesquelles s'égarent souvent les électeurs, de deux textes différents et opposés l'un à l'autre, et soumis en même temps à la votation populaire. C'est un atout dans notre jeu, c'est la première manche de la partie qui est gagnée. Et on s'aperçoit bien, on s'est bien aperçu depuis quelques semaines que la bataille était proche. Ce n'est plus l'indifférence tranquille, le sourire sceptique de jadis. Certains de nos adversaires ne semblent pas très rassurés. Dame... une initia-

tive constitutionnelle, c'est quelque chose qu'il vaut la peine de prendre au sérieux, et si on veut lui barrer le passage, il s'agit de ne pas s'endormir dans la douce quiétude que n'aurait jamais ébranlée un projet de loi d'un député.

C'est pourquoi, et dès la fin de l'été, un mouvement anti-suffragiste fut suscité contre nous. Ne trouvant pas d'autre argument à faire valoir, on s'est appuyé sur celui-ci, qu'aiment à brandir nos détracteurs: « Celles qui veulent le suffrage ne sont qu'une minorité d'intellectuelles, à l'écart des réalités de la vie. Les vraies femmes de Genève, les ménagères dont l'idéal est de faire bonheur à leur petit au sein de la bourgeoisie qu'elles murmurent à leur nourrisson, celles-là n'en veulent à aucun prix. » Et pour étayer cet argument sur quelque réalité, on organisa un pétitionnement de femmes contre le suffrage, auquel, pour donner plus de couleur, on procura le patronage d'une Association de ménagères. Malheureusement, la présidente de cette dite Association oublia, quand on lui demanda de prêter son nom à ce mouvement, d'abord de consulter sa Société, ce qui lui valut un démenti catégorique dans la presse de membres de celle-ci, ensuite et surtout qu'elle avait plusieurs fois parlé et agi en faveur du suffrage au cours de ces dernières années, ce qui, par conséquent, enlevait un certain poids à la valeur des objections au vote féminin qu'elle contresignait. Ces objections, nos lecteurs les connaissent: les femmes de Genève, fort heureuses de leur situation actuelle, ne désirent rien de mieux, et redoutent au contraire les charges que leur apporterait l'exercice de nouveaux droits. Tant mieux pour vous, Mesdames. Mais toutes nous ne sommes pas de votre avis, toutes nous ne trouvons pas que tout soit pour le mieux du sort de la femme dans le meilleur des mondes où les femmes ne votent pas. Et tandis que, en demandant le droit de vote, nous ne vous obligeons nullement à l'exercer, vous nous privez, vous, par votre opposition, de l'usage de ce vote, qui, dans nos démocraties modernes, est la seule garantie des réformes que nous désirons.

C'est ce qu'ont répondu aux signataires de cette pétition, par la presse d'abord, le Comité de l'initiative, par l'affiche ensuite, quatorze grandes Sociétés féminines genevoises, représentant des milieux féminins divers, professionnels, pédagogiques, moraux, sportifs, sociaux, d'utilité publique, etc. Nous avons aussi tenu à rappeler que 6.000 femmes avaient naguère signé une pétition au Grand Conseil appuyant le projet Guillermi. Mais les pétitions de femmes ont cette singulière fortune — et ce n'est pas la première fois que nous en faisons l'expé-



rience — que, lorsqu'elles soutiennent une vérité désagréable à nos adversaires, on les laisse volontiers sous silence, tandis qu'on fait grand bruit au contraire de celles qui, par erreur souvent, appuient leur point de vue. Nous disons « par erreur », car, d'après les récits qui nous sont revenus, bien des signatures ont été données en parfaite incompréhension de cause, ou sur la foi de promesses véritablement inquiétantes de ce qui attendrait les femmes quand elles seraient électrices !

Il n'aurait pas valu la peine de parler si longuement de cette pétition si, au cours de la discussion du 21 septembre, plusieurs orateurs n'y avaient à plusieurs reprises recouru, et si le rapporteur de la majorité de la Commission n'y avait, lui aussi, fait allusion dans son rapport. De la majorité de la Commission, oui, car, contrairement à nos prévisions, les 11 membres formant cette Commission chargée de rapporter devant le Grand Conseil se partagèrent de la façon suivante : quatre suffragistes, cinq antisuffragistes, et deux absents. C'est que l'un des députés sur lequel nous comptions, que nous croyions suffragiste convaincu, a retourné son char, parce que, ainsi qu'il l'a expliqué en plein Grand Conseil, la politique est la ruine de la démocratie. Paroles dont ne manqueront pas de s'étonner ses électeurs, en se demandant pourquoi, avec une pareille conception, on peut accepter pour soi-même le mandat essentiellement politique de député ? Pour en revenir aux travaux de la Commission, elle chargea M. Gottret de présenter le rapport de la majorité antisuffragiste, et M. Chapuisat celui de la minorité suffragiste. Ceci se passait fin juin, et nous en avons parlé en son temps : aussi ne le rappelons-nous ici que pour donner à nos lecteurs une vue d'ensemble de la situation.

Le 14 septembre, le Grand Conseil ouvrait sa session d'automne en consacrant une bonne heure et demie à la lecture des deux rapports. Et il y aurait beaucoup à dire — trop à dire — sur celui de M. Gottret. Jamais nous ne nous serions doutées, nous qui l'écoutions, à quel point nous étions des êtres de grâce, de charme, de sensibilité, d'intuition, de sens psychologique, des êtres d'élection en un mot (c'est M. Gottret qui l'a affirmé). Jamais non plus, nous n'aurions cru, en songeant aux téléphonistes derrière leur appareil, aux dactylographes passant des journées à pianoter sur leur machine, aux femmes de ménage battant des rideaux ou secouant des tapis, jamais nous n'aurions cru, et pourtant M. Gottret nous l'a dit très sérieusement, que nos nerfs délicats à nous autres femmes vibrent au moindre bruit, au moindre heurt, au moindre choc. Et devant les tableaux idylliques que nous traçait le député indépendant, de la vie de la femme, et du rôle de la femme dans la famille, et hors de la famille, nous avons cru entendre quelque récit du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant, vous savez de ces récits à la M<sup>me</sup> de Genlis, où les personnages, tous vertueux et sensibles, versent à flots des pleurs d'attendrissement. Il est bien évident que pareils êtres en perpétuelles pamoisons sentimentales n'ont rien à faire avec la politique, et M. Gottret était logique avec lui-même de leur refuser, en concluant, le droit de vote. Seulement... nos lectrices jugeront si le portrait est exact, et partant le refus motivé. Et par ailleurs, M. Gottret, comme le lui a très justement fait remarquer M. Paul Pictet, n'a plus été logique et s'est complètement contredit, lorsque après avoir rendu hommage « aux clartés que projetaient sur les coins obscurs de tel problème d'ordre politique, moral, économique et social les réponses d'une femme de bon sens », il a terminé son rapport en adjurant le Grand Conseil de repousser l'initiative ! M. Chapuisat, lui, a traité son sujet avec infiniment plus de verve et d'entrain et s'est fait remarquablement bien écouter. Parole claire, voix nette, argu-

ments précis, exposé alerte et vivant basé sur des faits exacts, mais sans être dépourvu pour cela d'un brin de poésie. — ce rapport aurait peut-être entraîné haut la main une forte majorité si la discussion avait pu suivre immédiatement sa lecture. Mais comme d'habitude, il fallut remettre les débats à huitaine après l'impression des rapports. Et ce sont ces débats qui ont abouti au vote dont nous parlions au début de cet article.

Il n'y a du reste rien de très-neuf ni de très-saillant à relever dans cette discussion à laquelle prirent part 19 orateurs, soit 11 pour nous, et 8 contre nous. Le siège du Grand Conseil était fait, et les députés restaient sur leurs positions. Les principaux points touchés dans le débat furent d'abord le fameux argument que les femmes ne tiennent pas au droit de vote, puis celui-ci, qui inquiétait beaucoup quelques membres de la droite et du centre : étant donné qu'une femme prend la nationalité de son mari, la première étrangère venue épousant un Genevois peut se trouver, du jour au lendemain, investie des droits électoraux, alors que pour un étranger masculin ces mêmes droits ne sont obtenus que par la longue procédure de la naturalisation. M. Adrien Lachenal n'eut pas de peine à montrer que c'était envisager la question sous son tout petit côté, que sur 40.000 femmes électrices, il y en aurait peut-être chaque année une centaine au plus qui se trouveraient dans cette situation, et que, vouloir pour cette raison refuser le vote aux femmes était aussi absurde que d'interdire pour la même cause à des Genevois d'épouser des étrangères ! M. Paul Pictet développa très-clairement et avec une irréfutable logique la nécessité démocratique du suffrage, et M. Martin-Achard, fidèle à la promesse faite par lui en 1914 lorsqu'il s'est montré un adversaire intransigeant des prud'femmes, parla et vota en faveur du suffrage politique, qui, selon lui, doit être la première étape de l'exercice des droits de la femme. Revelons encore les noms de M. Jaques Brun, un fidèle de notre cause et toujours à la brèche pour elle au Grand Conseil, de MM. Nogarède, Naine, Leuba, Pillionel, chez les socialistes, Meyer de Stadelhofen, chez les catholiques, Grosselin, chez les radicaux, etc., etc. En revanche, MM. Bouvard et Berchten, se déclarèrent tous deux suffragistes, mais opposés au projet, l'un parce que le vote obligatoire lui semble réforme infiniment plus pressante à réaliser, l'autre parce qu'il semblait impressionné par la fameuse pétition féminine, qu'il persistait à appeler un « plébiscite ». Ah ! mais non !

Et l'on en vint au vote. Comme il ne s'agissait en effet que d'un arrêté législatif et point d'un projet de loi, la grande majorité du Grand Conseil estima qu'un seul débat était suffisant. Nous pensons aussi qu'une prolongation de la discussion en plusieurs séances ne nous aurait apporté aucun avantage, et aurait peut-être risqué d'amener au contraire un certain énervement par la répétition d'arguments qu'il est impossible de renouveler de part et d'autre. On demanda l'appel nominal. C'est toujours le moment palpitant pour celles qui, à la tribune, obligées d'être impassibles et silencieuses, comptent sur les doigts de la main gauche les *non*, et les *oui* sur la main droite. Et on s'est tenu de près. De si près que le pointage final donna ce résultat : 39 oui, 38 non. Plusieurs de nos amis malheureusement n'étaient plus là. Et quelques autres absences furent assez remarquées.

Ce n'est certes pas un éclatant succès. Il s'en est fallu de très peu que ce ne fut un échec. Mais comme nous le disions au début de cet article, la valeur de ce vote est surtout morale. Une de nos amies affirmait en sortant que c'était là un indice des résultats futurs du scrutin : une toute petite majorité, mais une majorité. Nous n'en savons rien. Mais la première manche de la partie est gagnée. A la seconde, maintenant. E. Gd.